

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE Enseignants du 1^{er} degré

gen - Mali in Product der mali in Production	à remplir en 3 exemplaires					
> ETAT-CIVIL DU FONCTION	NAIRE					
NOM de FAMILLE :	JOM de FAMILLE : NOM d'USAGE :					
Prénoms : Date et lieu de naissance :						
SITUATION DE FAMILLE :	Célibataire	☐ Marié(e)	□ Ve	euf(ve)	☐ Divorcé(e)	
Adresse personnelle actuelle : · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
N° Sécurité Sociale :						
> SITUATION PROFESSIONNELLE DU FONCTIONNAIRE						
GRADE: Instituteur (trice) – Professeur des écoles classe normale – Professeur des écoles hors-classe (rayer les mentions inutiles)						
Fonction (directeur-trice/adjoint-e): Groupe de direction:						
Avez-vous déjà bénéficié de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) durant votre carrière : OUI NON NO						
Échelon : Date d'accès à cet échelon* : <u>NUME</u> N : *joindre le dernier arrêté de promotion échelon						
Établissement d'affectation						
Adresse de l'établissement :						
N° de téléphone de l'établissement :						
☐ Activité ☐ Détachement	Disponibi	lité 🗖 C	ongé Longue	Maladie	☐ Congé Longue Durée	
Je sollicite mon admission à la retraite à compter du (je serai à la retraite à compter de cette date, après avoir cessé mes fonctions la veille au soir) Pour le motif suivant: (voir explications au verso puis cocher la case correspondante) Limite d'âge: après recul dean(s) pour charges de famille (joindre un certificat médical d'aptitude physique) avec maintien en fonction - avis du supérieur hiérarchique sans maintien en fonction avec prolongation d'activité - avis du supérieur hiérarchique (joindre un certificat médical d'aptitude physique) Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension pour fonctionnaire parent d'un enfant invalide à 80% ou plus - joindre copie carte d'invalidité Pour inaptitude définitive aux fonctions (invalidité) (joindre certificat médical) Sans droit à pension civile (voir au verso)						
Visa de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale	Visa du D	ASEN,	D	ate et signatu	re de l'intéressé(e)	
A, le	Ale		Fait à		, le	
Cachet et signature :	Cachet et signature :		Signature			
En cas de demande de maintien au-delà d'activité :	de la limite d'âge ou a	le la prolongation	-5			
☐ Avis favorable	☐ Avis défav	rorable				

IMPORTANT

Un <u>relevé de carrière de la CARSAT</u> (ex-CRAM) ou autres régimes, ou RSI ou EIG devra impérativement être joint à toute demande de radiation des cadres. Ce relevé est **obligatoire pour l'instruction du dossier**.

Attention, si vous êtes déjà retraité(e) d'un autre régime, il convient de nous fournir la notification de retraite obtenu lors de l'établissement de votre dossier auprès de ce régime.

① Se référer à la circulaire rectorale sur la campagne 2017 d'admission à la retraite disponible sur le PIAL – rubrique Ressources Humaines – Retraites - concernant les modalités de transmission et sur le dernier paragraphe consacré à la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites <u>relatif au Cumul Emploi Retraite</u> (notice d'information en <u>ligne sur le PIAL le 23/03/2016</u>).

Motif de retraite	Situation correspondante
Limite d'âge	Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade auquel il appartient.
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : — parent d'un enfant invalide à 80% ou plus	Fonctionnaire souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge légal et remplissant les conditions correspondantes au motif de retraite sollicité.
Invalidité	Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de Réforme Départementale ou du Comité Médical Départemental. Aucune condition d'âge ou d'ancienneté n'est exigée. Joindre impérativement un certificat médical mentionnant que l'état de santé ne vous permet plus d'exercer vos fonctions.
Sans droit à pension civile	Agent n'ayant jamais été titularisé(e) <u>et/ou</u> ne justifiant pas de 2 ans de services civils et militaires effectifs. L'intéressé(e) est alors affilié(e) rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.





DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE

Enseignants du Second degré Personnels I.A.T.S.S.

à remplir en 3 exemplaires

> ETAT-CIVIL DU FONCTIONNAIRE					
NOM de FAMILLE : NOM d'USAGE :					
Prénoms : Date et lieu de naissance :					
SITUATION DE FAMILLE : Célibataire					
Adresse personnelle actuelle :					
N° téléphone personnel :					
N° Sécurité Sociale :					
> <u>SITUATION PROFESSIONNELLE DU FONCTIONNAIRE</u>					
CORPS et GRADE: DISCIPLINE:					
Échelon : Date d'accès à cet échelon* :NUMEN : *joindre le dernier arrêté de promotion échelon					
Avez-vous déjà bénéficié de la Nouvelle Bonification Indiciaire (1	NBI) durant votre carrière : OUI ☐ NON ☐				
Établissement d'affectation					
Adresse de l'établissement :	l				
N° de téléphone de l'établissement :					
Position administrative :					
☐ Activité ☐ Détachement ☐ Disponibilité	□ Congé Longue Maladie □ Congé Longue Durée				
Je sollicite mon admission à la retraite à compter du (je serai à la retraite à compter de cette date, après avoir cessé mes fonctions la veille au soir) Pour le motif suivant: (voir explications au verso puis cocher la case correspondante) Ancienneté d'âge et de services Limite d'âge: après recul dean(s) pour charges de famille (joindre un certificat médical d'aptitude physique) ne concerne que avec maintien en fonction - avis du Chef d'Établissement les enseignants sans maintien en fonction avec prolongation d'activité - avis du Chef d'Établissement ou de Service (joindre un certificat médical d'aptitude physique) Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension: fonctionnaire parent d'au moins trois enfants fonctionnaire parent d'un enfant invalide à 80% ou plus - joindre copie carte d'invalidité au titre d'une carrière longue fonctionnaire handicapé conjoint invalide Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension (voir au verso) Pour inaptitude définitive aux fonctions (invalidité) (joindre certificat médical) Sans droit à pension civile (moins de 2 ans de services)					
Visa du supérieur hiérarchique (obligatoire) A, le	Date et signature de l'intéressé(e) Fait à, le				

IMPORTANT

Un <u>relevé de carrière de la CARSAT</u> (ex-CRAM) ou autres régimes, ou RSI ou EIG devra impérativement être joint à toute demande de radiation des cadres. Ce relevé est **obligatoire pour l'instruction du dossier**.

Attention, si vous êtes déjà retraité(e) d'un autre régime, il convient de nous fournir la notification de retraite obtenu lors de l'établissement de votre dossier auprès de ce régime.

① Se référer à la circulaire rectorale sur la campagne 2017 d'admission à la retraite disponible sur le PIAL – rubrique Ressources Humaines – Retraites - concernant les modalités de transmission et sur le dernier paragraphe consacré à la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites relatif au Cumul Emploi Retraite (notice d'information en ligne sur le PIAL le 23/03/2016).

Motif de retraite	Situation correspondante		
Ancienneté d'âge et de service	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions entre l'âge légal de départ et la veille de leur limite d'âge.		
Limite d'âge	Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade auquel il appartient.		
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : - parent d'au moins trois enfants - parent d'un enfant invalide à 80% ou plus - au titre d'une carrière longue - conjoint invalide	Fonctionnaire souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge légal et remplissant les conditions correspondantes au motif de retraite sollicité		
Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : - fonctionnaire handicapé	Pour pouvoir prétendre à un départ anticipé avant l'âge légal, 3 conditions cumulatives sont à remplir : - justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % (joindre toutes les notifications) - une condition de durée d'assurance minimale requise - une condition de durée d'assurance minimale cotisée		
Par anticipation avec mise en paiement différé de la pension.	Fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services civils et militaires effectifs et souhaitant cesser ses fonctions avant son âge légal. La pension lui sera due à compter du 1er du mois suivant cet âge légal d'ouverture des droits et versée à la fin de ce même mois.		
Invalidité	Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de Réforme Départementale ou du Comité Médical Départemental. Aucune condition d'âge ou d'ancienneté n'est exigée. Joindre impérativement un certificat médical mentionnant que l'état de santé ne vous permet plus d'exercer vos fonctions.		
Sans droit à pension civile	Agent n'ayant jamais été titularisé(e) <u>et/ou</u> ne justifiant pas de 2 ans de services civils et militaires effectifs. L'intéressé(e) est alors affilié(e) rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.		